



© Alexander – stock.adobe.com

Lexique

Conseil municipal:

Une assemblée de personnes élues d'une commune. Elles conseillent et statuent sur la vie sociale et les affaires importantes de la commune comme les transports, l'éducation, l'environnement, l'économie ou la culture.

Conseiller municipal:

Un membre du conseil municipal, c'est à dire un homme ou une femme politique. Le membre est élu par les citoyens et les citoyennes.

Demande:

Une question sur une situation présente, p. ex. « De combien de places de crèche la ville dispose-t-elle ? » Ou une question sur ce que projette le conseil municipal. Une demande peut être adressée par écrit ou verbalement.

Proposition:

Une requête au conseil municipal, p. ex. « Nous demandons la création d'une école maternelle bilingue » ou « Nous souhaiterions qu'il y ait plus de cours de langues pour les personnes actives ».

Plurilinguisme naturel:

Quand un enfant grandit avec plusieurs langues et les apprend de façon naturelle.



© Peter Hinschläger

Contact

Service de consultation du Conseil d'intégration dans la Nadelfabrik

Reichsweg 30
Salle A002
52068 Aix-la-Chapelle
Tél.: 0241 432-56602
integrationsrat@mail.aachen.de
www.aachen.de/integrationsrat

Il est possible de prendre rendez-vous par téléphone au 43256602 ou par email integrationsrat@mail.aachen.de

La fédération régionale des 107 conseils d'intégration de Rhénanie-du-Nord-Westphalie est le

Landesintegrationsrat NRW
info@landesintegrationsrat-nrw.de
www.landesintegrationsrat.nrw

 Imprimé sur du papier 100% recyclé

Ville d'Aix-la-Chapelle

Le maire
Service Logement, Affaires sociales et Intégration
Secrétariat du Conseil d'intégration
Reichsweg 30
52068 Aix-la-Chapelle

www.aachen.de



© christianchan – stock.adobe.com

Conseil d'intégration Aix-la-Chapelle

Grandir ensemble
dans notre ville.

www.aachen.de/integrationsrat

Landesintegrationsrat
NRW 

stadt aachen 



Le Conseil d'intégration représente vos intérêts

Aix-la-Chapelle compte environ 255.000 habitants.

Un tiers est issu de l'immigration. Leurs origines prennent racine dans plus de 160 pays. Ils enrichissent la ville par un vaste mélange de langues, de cultures et de religions différentes. Le Conseil d'intégration donne une voix à ces personnes.

Aix-la-Chapelle est leur patrie. Le Conseil d'intégration représente leurs intérêts – concernant entre autres

- **les conditions de logement et de vie**
- **l'accès à l'école et au travail**
- **les expériences vécues du racisme et de l'exclusion**

Adressez vos questions à votre Conseil d'intégration !

Important : Le Conseil d'intégration ne résout pas les problèmes de personnes individuelles. Il représente avant tout les intérêts des personnes naturalisées ou issues de l'immigration dans la ville.



Qu'est-ce que le Conseil d'intégration ?

Le Conseil d'intégration est un comité élu démocratiquement. Il fait partie de la politique de la ville. Il réunit des membres du conseil municipal*, ainsi que des personnes naturalisées, des représentants et représentantes des personnes issues de l'immigration. Il s'agit de promouvoir le bien vivre ensemble, mais aussi surtout la participation politique dans tous les aspects de la vie. Le Conseil d'intégration représente donc vos intérêts.

Le Conseil d'intégration d'Aix-la-Chapelle est constitué de 21 membres. Les habitants issus de l'immigration élisent 14 représentants et représentantes comme membres du Conseil d'intégration. Le conseil municipal* désigne sept conseillers municipaux* appartenant à différents partis politiques. Le Conseil d'intégration est élu tous les cinq ans. En règle générale, l'élection a lieu le jour des élections municipales. La coopération avec les conseillers municipaux fait que les décisions du Conseil d'intégration sont transposées dans la politique de la ville. Par exemple par le biais des demandes* et des propositions* faites au conseil municipal. En outre, le conseil municipal doit consulter le Conseil d'intégration sur certains thèmes.

Vous souhaitez en savoir plus sur la participation politique dans votre ville ? Vous souhaitez assister à une séance publique du Conseil d'intégration ? Contactez-nous !

* Le lexique est expliqué dans cette brochure.



Thématiques possibles

L'intégration concerne tous les domaines – l'école tout comme le monde du travail, les loisirs et la vie de quartier. Le Conseil d'intégration contribue au vivre ensemble des Allemands, des migrants et des migrantes. Il œuvre à promouvoir la tolérance et le respect à tous les niveaux de la vie politique. Les thématiques possibles sont entre autres :

- **Participation politique**
- **Éducation**
- **Travail**
- **Inclusion sociale & culturelle**
- **Mesures contre le racisme et la discrimination**
- **Intégration des réfugiés**
- **Promotion du plurilinguisme naturel***